

Image not found or type unknown



Récupération de biens lors d'une succession

Par **socrate50**, le **19/07/2016** à **23:05**

Bonjour,

Mon frère, divorcé, père d'un enfant bientôt majeur est décédé. Sa compagne depuis 3 ans, avec qui il envisageait d'emménager en septembre, lui a donné sa moto. La carte grise est au nom de mon frère afin qu'il l'assure. Donc je suppose que la moto revient à son fils. Peut-elle espérer récupérer au moins le blouson de moto qu'elle lui a payé et dont elle a la facture? Sachant que les relations sont tendues avec l'ex femme et ses enfants (d'un premier mariage) qui lui ont rit au nez quand elle leur a demandé, peut-elle présenter la facture au notaire chargé de la succession?

Merci d'avance de votre réponse.